



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1017

Voie déposé par le Conseil du 6^{ème} arrondissement relatif au tracé du Réseau express vélo (REV) / tous les arrondissements

Secrétariat général

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGÉY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1017 - VOEU DEPOSE PAR LE CONSEIL DU 6EME
ARRONDISSEMENT RELATIF AU TRACE DU RESEAU
EXPRESS VELO (REV) / TOUS LES ARRONDISSEMENTS
(SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES
ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juillet 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil
municipal :

« Le conseil municipal peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local qui ne relève
pas des compétences de la Ville de Lyon.

Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Ville de Lyon.

Les vœux ou motions sont des expressions d'opinions.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des
assemblées cinq jours francs au moins avant la séance du conseil municipal en vue de
laquelle il est transmis.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le maire ou son
représentant en conférence des présidents. »

Considérant que le Conseil du 6^{ème} arrondissement a déposé à la direction des
assemblées, le 2 juillet 2021, un projet de vœu relatif au tracé du Réseau express
vélo (REV) ;

Considérant que ledit projet de vœu a été examiné en conférence des
présidents du 5 juillet 2021 et amendé afin d'inclure l'ensemble des arrondissements
de la ville ;

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

DELIBERE

- 1- Le vœu présenté par le Conseil du 6^{ème} arrondissement, relatif au tracé du Réseau
express vélo (REV) / tous les arrondissements, est adopté.

- 2- M. le Maire est chargé de porter ce vœu à la connaissance des autorités compétentes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

**Voeu déposé par le Conseil du 6^{ème} arrondissement relatif au tracé
du Réseau express vélo (REV) / tous les arrondissements**

Lors du Conseil du 6^{ème} arrondissement du 22 juin 2021, l'ensemble des élus a exprimé à l'unanimité le souhait d'être pleinement associé aux concertations et au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes de vélo REV passant sur le 6^e arrondissement.

En effet, les élus du 6^e ont une connaissance des pratiques, des habitudes et des besoins des habitants de l'arrondissement et du territoire.

Ils sont soucieux de l'ensemble des usagers : conducteurs de véhicules motorisés, piétons, cyclistes...

Le tracé du REV aura un impact sur les voies de circulation et le stationnement mais également sur la circulation des piétons qui auront besoin de traverser le REV.

En conséquence, le Conseil municipal de Lyon appuie la demande du Conseil du 6^e arrondissement et émet le vœu que les élus de tous les arrondissements soient pleinement associés aux concertations et au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes du réseau express vélo sur leurs territoires.